

l'union

CHAMPAGNE ARDENNE PICARDIE

 **L'Ardennais** Publié sur *L'Union* (<http://www.lunion.presse.fr>)[Accueil](#) > Le CE de Pommery gagne devant le juge des référés

Le CE de Pommery gagne devant le juge des référés

Par *Anonyme*

Créé le 28/05/2010 08:58

Après une première tentative infructueuse la semaine dernière (les personnes citées n'étaient pas les bonnes), la maison de champagne Pommery a assigné les neuf membres du comité d'entreprise et le délégué syndical CGT devant le juge des référés de Reims. La SA Pommery voulait faire reconnaître, par le juge, le caractère « abusif » du refus du CE de donner son avis sur le transfert de l'activité habillage de bouteilles à Tours-sur-Marne, projet à l'origine de la grève qui dure à Reims depuis le 26 avril. Dans son délibéré rendu hier après-midi, le juge a débouté la maison de champagne en considérant que le refus d'avis du comité d'entreprise, intervenu lors d'une réunion exceptionnelle le 11 mai, « n'est pas constitutif d'un trouble manifestement illicite ».

Reprenant l'argumentation développée par Me Grosdemange, avocat du CE, les motivations du jugement évoquent « une documentation remise tardivement lors de la réunion, ce qui empêche tout échange et examen pertinents des informations en cause ».

La SA Pommery est condamnée à payer 500 € à chacune des dix personnes assignées en justice.

Sur le terrain, la grève se poursuit.

URL source: <http://www.lunion.presse.fr/article/economie-region/le-ce-de-pommery-gagne-devant-le-juge-des-referes>